

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 28 Mars 2023
19 heures 00**

GF/EB

N° 002980

Finances - Budget
Principal - Affectation
du Résultat 2022 au
Budget Primitif 2023

Affiché le :

Le Mardi 28 Mars 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Elhadji NDIOUR donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Considérant que le Compte Financier Unique 2022, adopté ce jour, présente un excédent de fonctionnement de 1 243 076,91 euros et un excédent d'investissement de 133 673,45 euros.

Considérant que les restes à réaliser 2022 s'établissent à 1 529 597,30 euros en dépenses et 964 946.75 en recettes, soit un solde négatif de 564 650,55 euros, ce qui porte le résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser 2022 à - 430 977,10 euros.

Considérant la saisine de la commission des finances le 21 mars 2023.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 pour sa totalité au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

Reconnait, la sincérité des restes à réaliser ;

Reprends l'excédent d'investissement de 133 6736,45 euros au compte de recettes 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » au budget primitif 2023 du budget principal de la commune.

Vote l'affectation du résultat de fonctionnement excédentaire 2022 du budget de la commune qui sera repris au sein du budget primitif 2023 pour son montant total comme suit :

- Au compte de recette d'investissement 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 1 243 076,91 euros

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Célia BARBIER



LE MAIRE
Dominique ARNAUD-DELOY

